

SIGNALER DÉCLARER ALERTER

LES CIRCUITS DE SIGNALEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Pourquoi signaler ?

En tant que professionnel de santé, votre vigilance est essentielle.

Vous êtes en première ligne pour détecter un événement inhabituel ou à risque.

Signaler à l'ARS Centre-Val de Loire, c'est permettre une réponse rapide, coordonnée, et adaptée disponible 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner.

Plus qu'une obligation réglementaire, c'est un engagement au service de la sécurité sanitaire.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'informations

Consultez www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

JE SOUHAITE SIGNALER

- Un événement indésirable grave **associé aux soins** ;
- Un événement sanitaire indésirable consécutif à **l'exposition à un produit ou l'utilisation d'un matériel ou dispositif médical** ;
- Un **incident de sécurité** des systèmes d'information

SCANNER ICI



- Une infection par le VIH;
- Un cas de tuberculose

SCANNER ICI



- Une infection associée aux soins en établissement de santé

SCANNER ICI



- Une maladie à déclaration obligatoire (MDO)

Je peux également consulter la liste des MDO et les Cerfa correspondant

SCANNER ICI



Agir, c'est protéger.



- Un **événement sanitaire ou environnemental** susceptible de constituer une menace pour la santé publique ;
- Un **événement indésirable non grave associé aux soins**;
- Toute autre **situation nécessitant une information ou une intervention de l'ARS.**

SCANNER ICI



POUR TOUTES CES SITUATIONS



Appelez le 02 38 77 32 10



ars45-alerte@ars.sante.fr

L'ARS CENTRE VAL DE LOIRE EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !